



BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers | 1 |
| Rapport de l'auditeur indépendant à la Bibliothécaire parlementaire | 2 |
| État de la situation financière | 5 |
| État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque | 6 |
| État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque | 7 |
| État des flux de trésorerie | 8 |
| Notes complémentaires aux états financiers | 9 |

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

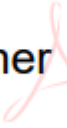
La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Bibliothèque du Parlement (la « Bibliothèque »). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des éléments en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Bibliothèque. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport annuel de la Bibliothèque* concordent avec ces états financiers.


Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (« CIRF ») conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Bibliothèque sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été audités par KPMG, les vérificateurs indépendants de la Bibliothèque du Parlement.

Lank, Heather  Digitally signed
by Lank, Heather

Heather P. Lank, Ph. D.
Bibliothécaire parlementaire
Ottawa, Canada
Le 7 septembre 2023

StGelais, JoAnne  Digitally signed by
StGelais, JoAnne

JoAnne St-Gelais
Dirigeante principale des finances



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au greffier de la Bibliothécaire parlementaire

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Bibliothèque du Parlement (la « Bibliothèque »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023
- l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque pour l'exercice clos à cette date
- l'état de la variation de la dette nette de la Bibliothèque pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Bibliothèque au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de la situation financière nette, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Bibliothèque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Bibliothèque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Bibliothèque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Bibliothèque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Page 4

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Bibliothèque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Bibliothèque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Bibliothèque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.P. / S.R.P. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 7 septembre 2023

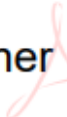
État de la situation financière au 31 mars

(en dollars)


| | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 4) | 3 185 261 | 2 744 533 |
| Indemnités de vacances et congés compensatoires | 3 038 648 | 2 997 860 |
| Avantages sociaux futurs (notes 5(b) et 5(c)) | <u>2 537 429</u> | <u>2 983 692</u> |
| Total des passifs nets | <u>8 761 338</u> | <u>8 726 085</u> |
| Actifs financiers | | |
| Montant à recevoir du Trésor | 2 248 972 | 1 567 875 |
| Débiteurs et avances (note 6) | <u>936 289</u> | <u>1 176 658</u> |
| Total des actifs financiers nets | <u>3 185 261</u> | <u>2 744 533</u> |
| Dette nette de la Bibliothèque | <u>5 576 077</u> | <u>5 981 552</u> |
| Actifs non financiers | | |
| Frais payés en avance | 1 255 826 | 1 404 083 |
| Stocks destinés à la revente | 370 068 | 458 862 |
| Immobilisations corporelles (note 7) | <u>7 437 606</u> | <u>6 777 913</u> |
| Total des actifs non financiers | <u>9 063 500</u> | <u>8 640 858</u> |
| Situation financière nette de la Bibliothèque | <u>(3 487 423)</u> | <u>(2 659 306)</u> |

Obligations contractuelles (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Lank, Heather  Digitally signed
by Lank, Heather

Heather P. Lank, Ph. D.
Bibliothécaire parlementaire
Ottawa, Canada
Le 7 septembre 2023

StGelais, JoAnne  Digitally signed by
StGelais, JoAnne

JoAnne St-Gelais
Dirigeante principale des finances

État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque

pour l'exercice clos le 31 mars

(en dollars)

| | <u>2023</u> <u>Résultats</u> <u>prévus</u> | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|--|--|--------------------|--------------------|
| Charges | | | |
| Services d'information aux parlementaires | 52 979 083 | 47 036 808 | 45 220 605 |
| Gouvernance et services administratifs | 16 730 237 | 17 026 728 | 15 481 225 |
| Total des charges | <u>69 709 320</u> | <u>64 063 536</u> | <u>60 701 830</u> |
| Produits | | | |
| Ventes de biens | 1 000 000 | 551 189 | 78 301 |
| Total des produits | <u>1 000 000</u> | <u>551 189</u> | <u>78 301</u> |
| Coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts | <u>68 709 320</u> | <u>63 512 347</u> | <u>60 623 529</u> |
| Financement du gouvernement et transferts | | | |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement | | 51 567 748 | 51 094 659 |
| Augmentation (diminution) des montants à recevoir du Trésor | | 681 097 | (925 266) |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a)) | | 12 087 722 | 12 048 503 |
| Autres transferts d'actifs et passifs de diverses divisions du gouvernement | | 3 897 | (1 378) |
| Financement net du gouvernement et transferts | | <u>64 340 464</u> | <u>62 216 518</u> |
| Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts | | <u>(828 117)</u> | <u>(1 592 989)</u> |
| Situation financière nette de la Bibliothèque – début de l'exercice | | (2 659 306) | (1 066 317) |
| Situation financière nette de la Bibliothèque – fin de l'exercice | | <u>(3 487 423)</u> | <u>(2 659 306)</u> |

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque
pour l'exercice clos le 31 mars
(en dollars)

| | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|--|-------------------------|---------------------------|
| Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts | <u>(828 117)</u> | <u>(1 592 989)</u> |
| Variation due aux immobilisations corporelles | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 1 547 475 | 1 778 578 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | <u>(887 782)</u> | <u>(600 444)</u> |
| Total de la variation due aux immobilisations corporelles | 659 693 | 1 178 134 |
| Variation due aux stocks destinés à la revente | (88 794) | (39 152) |
| Variation due aux charges payées d'avance | <u>(148 257)</u> | <u>201 514</u> |
| Total des variations | <u>422 642</u> | <u>1 340 496</u> |
| Diminution de la dette nette de la Bibliothèque | (405 475) | (252 493) |
| Dette nette de la Bibliothèque – début de l'exercice | <u>5 981 552</u> | <u>6 234 045</u> |
| Dette nette de la Bibliothèque – fin de l'exercice | <u>5 576 077</u> | <u>5 981 552</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars (en dollars)

| | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 63 512 347 | 60 623 529 |
| Éléments n'affectant pas l'encaisse : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (887 782) | (600 444) |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a)) | (12 087 722) | (12 048 503) |
| Transfert d'actif venant d'autres divisions du gouvernement | (3 897) | 1 378 |
| Variations de l'état de la situation financière | | |
| Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer | (440 728) | 664 114 |
| Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires | (40 788) | 223 630 |
| Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs | 446 263 | 28 863 |
| Augmentation (diminution) des débiteurs et avances | (240 369) | 261 152 |
| Augmentation (diminution) des charges payées d'avance | (148 257) | 201 514 |
| Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente | (88 794) | (39 152) |
| Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement | <u>50 020 273</u> | <u>49 316 081</u> |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 1 547 475 | 1 778 578 |
| Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations | <u>1 547 475</u> | <u>1 778 578</u> |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada | <u>51 567 748</u> | <u>51 094 659</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Les présents états financiers renferment l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par la Bibliothèque du Parlement (la « Bibliothèque »).

La Bibliothèque a été créée officiellement par la *Loi sur le Parlement du Canada*, mais ses efforts pour faire en sorte que le Parlement soit informé et accessible ont commencé avant la Confédération. La Bibliothèque fournit aux sénateurs, aux députés et aux comités parlementaires l'information indépendante et non partisane dont ils ont besoin pour examiner les questions de l'heure, étudier la législation et tenir le gouvernement responsable de ses actes. Elle préserve le riche patrimoine documentaire du Parlement tout en optimisant l'accès à ses importantes collections. Tous les ans, elle accueille également des centaines de milliers de visiteurs au Parlement. Elle offre des visites guidées ainsi que des programmes et des produits pédagogiques, qui aident le public à comprendre le rôle du Parlement dans notre système démocratique de même que le travail important accompli par les parlementaires.

Les activités de la Bibliothèque peuvent être sommairement décrites comme suit :

Services d'information aux parlementaires – Offrir aux parlementaires des services d'information, de documentation, de recherche et d'analyse pour les aider à remplir leurs rôles de législateur et de représentant et les soutenir dans leurs efforts visant à rendre le Parlement et l'information à son propos accessibles au public.

Services internes – Les activités et les ressources qui permettent aux gestionnaires et aux employés de livrer les activités et programmes pour le Parlement et au sujet de celui-ci.

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes du secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des méthodes comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

- (a) *Autorisations parlementaires* – La Bibliothèque est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Bibliothèque ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'information sectorielle (note 9), sont basés sur les montants inclus dans le budget principal des charges de la Bibliothèque et ont été rajustés pour refléter les montants des dépenses en amortissement des immobilisations corporelles, installations, congé de maladie ainsi que soin de santé et soin dentaire. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque ni dans l'État de la variation de la dette nette de la Bibliothèque puisque les montants n'ont pas été inclus dans le budget principal.
- (b) *Encaisse nette fournie par le Trésor* – La Bibliothèque fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Bibliothèque est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Bibliothèque sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- (c) *Montant à recevoir du Trésor* – Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Bibliothèque et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Bibliothèque a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.
- (d) *Produits* – Les produits sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- (e) *Charges* – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :
 - i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
 - ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

(f) *Avantages sociaux futurs*

- i. Prestations de retraite : les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Bibliothèque au Régime de retraite de la fonction publique sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Bibliothèque découlant du régime. La responsabilité de la Bibliothèque relative au Régime de retraite de la fonction publique se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime de retraite de la fonction publique.
- ii. Indemnités de départ : les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé en utilisant des informations provenant du passif réel restant pour les indemnités de départ de la Bibliothèque dans son ensemble.
- iii. Congés de maladie : les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la fin de leur période de service. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Ce sont des avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes de congé de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.

(g) *Débiteurs et avances* – Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) *Stocks destinés à la revente* – Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

(i) *Opérations en devises* – Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice.

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

- (j) *Immobilisations corporelles* – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Bibliothèque n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

| Catégorie d'immobilisations | Période d'amortissement |
|-----------------------------|-------------------------|
| Matériel et outillage | 5 ans |
| Autre matériel | 3 à 15 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |
| Logiciels | 3 ans |
| Améliorations locatives | selon la durée du bail |

- (k) *Collections* – Les collections de livres et de matériel de référence de la Bibliothèque sont imputées aux charges dans l'année d'acquisition. Durant l'exercice, la Bibliothèque a encouru 1 035 088 \$ en charges pour les collections (935 605 \$ en 2021-2022).
- (l) *Incertitude relative à la mesure* – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ, l'obligation au titre des congés de maladie des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.
- (m) *Instruments financiers* – Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser l'instrument à sa juste valeur. La direction a décidé de ne comptabiliser aucun instrument à sa juste valeur.

Les présents états financiers ne renferment pas d'état des gains et pertes de réévaluation, car la Bibliothèque n'a pas d'instruments financiers nécessitant une réévaluation.

- n) *Adoption de nouvelles normes comptables* – La Bibliothèque a adopté les nouvelles normes comptables suivantes pour le secteur public au cours de l'exercice :

I. SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 — Conversion des devises :

Le 1^{er} avril 2022, la Bibliothèque a adopté les chapitres suivants des Normes comptables pour le secteur public : SP 3450 — Instruments financiers et SP 2601 — Conversion des devises. Ces normes ont un effet prospectif à partir de leur date d'adoption. Ces nouvelles normes renferment des exigences détaillées en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication des instruments financiers et des opérations en devises.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

n) *Adoption de nouvelles normes comptables (suite)*

I. SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 — Conversion des devises :

La mise en œuvre de ces normes n'exigeait pas que la Bibliothèque tienne compte d'ajustements dans les présents états financiers, sauf en ce qui concerne la communication additionnelle des risques financiers à la note 11.

II. SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} avril 2022, la Bibliothèque a adopté le chapitre SP 3280 des Normes comptables pour le secteur public, intitulé Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Ces nouvelles normes comptables portent sur la comptabilisation des obligations juridiques liées à la mise hors service, par les entités du secteur public, de certaines immobilisations corporelles. Le chapitre a été adopté selon la méthode rétrospective modifiée à la date d'adoption. Selon cette méthode, le taux d'actualisation et les hypothèses utilisés au moment de la comptabilisation initiale sont ceux en place à la date d'adoption de la norme. Les hypothèses à utiliser dans les calculs ultérieurs sont révisées annuellement.

La mise en œuvre de ces normes n'exigeait pas que le Bibliothèque tienne compte d'ajustements dans les présents états financiers, car la Bibliothèque n'a pas d'obligation juridique importante liée à la mise hors service de ses immobilisations.

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Bibliothèque reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque et dans l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la Bibliothèque pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

| | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|---|----------------------------|----------------------------|
| | (en dollars) | |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | <u>63 512 348</u> | <u>60 623 529</u> |
| Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (887 782) | (600 444) |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères | (12 087 722) | (12 048 503) |
| Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires | (40 788) | 223 630 |
| Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs | 446 263 | 28 863 |
| Produit non disponible pour charges | 405 | 61 |
| Remboursement des charges des exercices antérieurs | <u>70 869</u> | <u>13 610</u> |
| Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations | <u>(12 498 755)</u> | <u>(12 382 783)</u> |
| Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations : | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 1 547 475 | 1 778 578 |
| Augmentation (diminution) des débiteurs et avances | 29 869 | 9 260 |
| Augmentation (diminution) des frais payés en avance | (148 257) | 201 514 |
| Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente | <u>(88 794)</u> | <u>(39 152)</u> |
| Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations | <u>1 340 293</u> | <u>1 950 200</u> |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | <u>52 353 886</u> | <u>50 190 946</u> |

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

| | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|---|--------------------------|--------------------------|
| | (en dollars) | |
| Autorisations fournies : | | |
| Crédit 1 – Charges de fonctionnement | 49 778 945 | 48 660 916 |
| Montants législatifs | 5 540 946 | 5 121 531 |
| Moins : | | |
| Périmés : fonctionnement | <u>(2 966 005)</u> | <u>(3 591 501)</u> |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | <u>52 353 886</u> | <u>50 190 946</u> |

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de la Bibliothèque :

| | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|---|-------------------------|-------------------------|
| | (en dollars) | |
| Créditeurs – autres ministères et organismes | 41 064 | 102 050 |
| Créditeurs – parties externes | 673 615 | 290 058 |
| Total des crédoiteurs | <u>714 679</u> | <u>392 108</u> |
| Charges à payer | 2 470 582 | 2 352 425 |
| Total des crédoiteurs et des charges à payer | <u>3 185 261</u> | <u>2 744 533</u> |

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite : les employés de la Bibliothèque participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la Bibliothèque versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2022-2023, les charges s'élèvent à 3 619 900 \$ (à 3 460 107 \$ en 2021-2022). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,01 fois pour 2021-2022) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2021-2022) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Bibliothèque relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ : la Bibliothèque verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ se présentent comme suit :

| | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|--|-----------------------|-----------------------|
| | (en dollars) | |
| Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice | 541 792 | 570 255 |
| Charges pour l'exercice | 19 465 | 10 232 |
| Prestations versées pendant l'exercice | <u>(148 028)</u> | <u>(38 695)</u> |
| Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice | <u>413 229</u> | <u>541 792</u> |

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec tous les groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ.

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs (suite)

(c) **Congés de maladie** : la Bibliothèque offre à ses employés admissibles des avantages au titre des congés de maladie, qui consistent en un jour et un quart (1,25 / 8,75 heures) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés que pour les journées d'absence selon le taux de salaire normal des employés lorsqu'ils ne peuvent s'acquitter de leurs tâches en raison d'une maladie ou d'une blessure. Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés pendant la période de service. Toutefois, les congés de maladie non utilisés au moment de la cessation d'emploi ne sont pas payables à l'employé. Les renseignements relatifs aux avantages au titre des congés de maladie au 31 mars se présentent comme suit :

| | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|---|------------------|------------------|
| | (en dollars) | |
| Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice | 2 441 900 | 2 442 300 |
| Charges pour l'exercice | | |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 357 200 | 389 600 |
| Frais d'intérêts | 64 400 | 42 900 |
| Perte (gain) actuariel(le) | <u>(508 900)</u> | <u>(130 500)</u> |
| | 2 354 600 | 2 744 300 |
| Prestations versées au cours de l'exercice | <u>(230 400)</u> | <u>(302 400)</u> |
| Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice | 2 124 200 | 2 441 900 |

La version la plus récente de l'évaluation actuarielle de la Bibliothèque du Parlement a été complétée le 31 mars 2023. L'évaluation a été réalisée selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La prochaine évaluation sera complétée, au plus tard, le 31 mars 2026. Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des congés de maladie des employés sont les suivantes :

| | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|---|-----------------|-----------------|
| Taux d'actualisation | 2,40 % | 1,60 % |
| Taux de croissance économique des salaires par année | 2,40 % | 2,40 % |
| Durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs | <u>14,6 ans</u> | <u>14,3 ans</u> |

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de la Bibliothèque :

| | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|---|-----------------------|-------------------------|
| | (en dollars) | |
| Débiteurs – autres ministères et organismes | 889 268 | 1 088 920 |
| Débiteurs – parties externes | <u>47 021</u> | <u>87 738</u> |
| Débiteurs et avances nets | <u>936 289</u> | <u>1 176 658</u> |

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

7. Immobilisations corporelles (en dollars)

| Catégorie d'immobilisations | Coût | | | | | Amortissement cumulé | | | | Valeur comptable nette | |
|------------------------------------|----------------------|------------------|-------------|------------------------------|-----------------------|----------------------|----------------|-----------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------|
| | Solde d'ouverture | Acquisitions | Ajustements | Aliénations et radiations | Solde de fermeture | Solde d'ouverture | Amortissements | Aliénation et radiations | Solde de fermeture | 2023 | 2022 |
| Matériel et outillage | 498 388 | – | 2 561 000 | – | 3 059 388 | 463 041 | 230 993 | – | 694 034 | 2 365 354 | 35 347 |
| Autre matériel | 2 527 457 | 60 060 | – | – | 2 587 517 | 2 077 029 | 150 737 | – | 2 227 766 | 359 751 | 450 428 |
| Matériel informatique | 2 035 216 | 156 571 | – | (162 180) | 2 029 607 | 1 132 639 | 467 771 | (162 180) | 1 438 230 | 591 377 | 902 577 |
| Logiciels | 1 894 166 | – | – | – | 1 894 166 | 1 785 702 | 38 281 | – | 1 823 983 | 70 183 | 108 464 |
| Améliorations locatives | 135,558 | – | – | – | 135 558 | 135 558 | – | – | 135 558 | – | – |
| Actifs en développement | 5 281 097 | 1 330 844 | (2 561 000) | – | 4 050 941 | – | – | – | – | 4 050 941 | 5 281 097 |
| Total | 12 371 882 | 1 547 475 | – | (162 180) | 13 757 177 | 5 593 969 | 887 782 | (162 180) | 6 319 571 | 7 437 606 | 6 777 913 |

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Bibliothèque est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Bibliothèque conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, la Bibliothèque a conclu une entente avec la Chambre des communes concernant la prestation de services relatifs aux technologies de l'information. En outre, au cours de l'exercice, la Bibliothèque a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la Bibliothèque a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux installations ainsi qu'aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque :

| | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|--|-------------------|-------------------|
| | (en dollars) | |
| Installations | 8 645 354 | 8 616 660 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires | 3 442 368 | 3 431 843 |
| | <u>12 087 722</u> | <u>12 048 503</u> |
| Total | | |

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie, d'émission des chèques et de traduction, offerts aux ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada (« SPAC ») ainsi que les services reliés à l'entretien, aux pièces d'identité, aux transports et aux courriers offerts par le Sénat et par la Chambre des communes, ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Bibliothèque.

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

8. Opérations entre apparentés (suite)

(b) Autres transactions entre apparentés

| | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|---|--------------|-------------|
| | (en dollars) | |
| Débiteurs – autres ministères et organismes | 889 268 | 1 088 920 |
| Créditeurs – autres ministères et organismes | 41 064 | 102 050 |
| Charges – autres ministères et organismes | 5 420 132 | 5 257 650 |
| Ventes de la boutique – autres ministères et organismes | 7 616 | 3 898 |

Les charges et revenus inscrits à la section 8(b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont dans la section 8(a).

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

9. Information sectorielle

(en dollars)

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme de la Bibliothèque. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes méthodes comptables décrites à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les produits générés par les principales activités de programme, par principaux articles de charges et types de produits. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

| | 2023 | | | 2022 | |
|--|-------------------|--|---|-------------------|-------------------|
| | Résultats prévus | Gouvernance et services administratifs | Services d'information aux parlementaires | Total | Total |
| Charges | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux des employés | 49 861 904 | 11 331 865 | 36 266 152 | 47 598 017 | 45 028 537 |
| Installations | 8 524 915 | 2 082 797 | 6 562 557 | 8 645 354 | 8 616 660 |
| Services professionnels et spécialisés | 2 913 458 | 459 333 | 299 109 | 758 442 | 772 677 |
| Fournitures, équipements et approvisionnements | 4 216 741 | 201 551 | 3 186 122 | 3 387 673 | 3 201 771 |
| Locations | 1 125 962 | 368 764 | 124 600 | 493 364 | 704 889 |
| Communications, voyages et réinstallations | 609 017 | 82 185 | 116 084 | 198 269 | 194 262 |
| Amortissement d'immobilisations corporelles | 600 444 | 887 782 | - | 887 782 | 600 444 |
| Information | 1 523 300 | 1 572 742 | 188 296 | 1 761 038 | 1 499 404 |
| Coût des marchandises vendues | 317 079 | - | 292 489 | 292 489 | 39 153 |
| Réparations et entretien | 16 500 | 39 709 | 1 399 | 41 108 | 44 033 |
| Total des charges | 69 709 320 | 17 026 728 | 47 036 808 | 64 063 536 | 60 701 830 |
| Ventes de biens | 1 000 000 | 551 188 | - | 551 188 | 78 301 |
| Total des produits | 1 000 000 | 551 188 | - | 551 188 | 78 301 |
| Coût net des activités poursuivies | 68 709 320 | 16 475 540 | 47 036 808 | 63 512 348 | 60 623 529 |

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars

10. Obligations contractuelles (en dollars)

La Bibliothèque a conclu des obligations contractuelles qui comportent les engagements suivants :

| | |
|--------------|------------------|
| 2024 | 2 655 893 |
| 2025 | 395 185 |
| 2026 | 282 561 |
| Total | 3 333 639 |

11. Risques financiers

La Bibliothèque s'expose aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Bibliothèque à subir une perte financière. La Bibliothèque s'expose à un risque de crédit relativement à ses débiteurs et avances communiqués à la note 6, qui pour l'essentiel sont des sommes à recevoir de ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral ainsi que de parties externes. La direction estime que ces sommes ne présentent pas de risque de crédit important.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Bibliothèque éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Bibliothèque obtient des autorisations parlementaires tous les ans, lesquelles sont énoncées à la note 3(b). Elle gère le risque de liquidité en s'assurant que les dépenses annuelles totales respectent ces autorisations, comme il est indiqué à la note 3(b).

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Bibliothèque n'est pas exposée à un risque de marché important découlant de ses instruments financiers, car elle ne détient ni placements, ni titres d'emprunt, ni devises.

Les risques financiers de la Bibliothèque et le processus de gestion de ces risques n'ont pas beaucoup changé par rapport à l'exercice précédent.